Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261002-ARR3021026SUBAN-DE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

Le deux octobre de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur PRÉ Jean-Marie adjoint au Maire, Madame GOARDON Virginie, Madame KERDREUX Marine, Monsieur Le LAY Laurent, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame NICOLAS Brigitte.

***Date de* convocation :**
25 septembre 2026

Procurations : Madame Jacqueline LE GAC a donné procuration à Monsieur Alain BILLEBEAUD, Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Monsieur Bruno BONSIGNE a donné procuration à Madame Monique HASCOËT, Monsieur Philippe Le JEUNE a donné procuration à Madame Gwénaëlle CADIOU QUÉAU., Monsieur Joël HÉNARD a donné procuration à Madame Brigitte NICOLAS, Madame Bérénice BATTAIS a donné procuration à Madame Virginie GOARDON

Secrétaire de séance : Madame Monique HASCOËT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 28 août 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- dossier SPR –arrêt du projet de PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)
- Locronan –commune touristique-autorisation de réaliser les formalités requises dans le cadre du dossier de classement
- subvention arbre de Noël et chèques cadeaux enfants du personnel et élus
- subvention à l'association des écureuils de PLOGONNEC
- budget ALSH : admission en non valeur
- SDEF –signature de deux conventions
- Projet de cession d'un délaissé de voirie
-animation des « illuminations » : autorisation de signature de 3 contrats avec Animaction et 1 contrat avec le groupe EBEN
-Acquisition décors illuminations pour Noël-autorisation de signature
-voirie : projets de travaux –autorisation de signature
-sécurité : instauration d'un barrage routier manuel encastré
- Budget Communal : décisions modificatives
-Proposition de deux noms de titulaires que LOCRONAN peut suggérer à QBO qui pourra ensuite désigner ses représentants au sein du SDIS de DOUARNENEZ
-Convention de servitude de passage avec le SDEF pour une reprise en souterrain de la station de pompage
- Questions diverses

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261002-ARR3021026SUBAN-DE

3–2026-0210-3-SUBVENTION ARBRE DE NOËL ET CHÈQUES CADEAUX ENFANTS DU PERSONNEL ET ÉLUS

Pour rappel, en 2022, 2023, 2024 une subvention de 17 € par enfant, avait été votée en conseil pour l'arbre de Noël de l'école.
En 2025, cette subvention a été portée à 25 € par enfant .Si la valeur individuelle était maintenue, il conviendrait de voter une somme de 1075 € pour 43 inscrits à la rentrée .
Auquel cas, il conviendra d'adopter une décision modificative au budget si les crédits le justifient

Enfin, pour rappel, en 2022, 2023,2024, 2025 les enfants du personnel et des élus de moins de 12 ans ont eu un chèque cadeau de 40 € pour Noël. Il est proposé de renouveler cette opération avec un chèque cadeau de 40 € l'unité.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide de voter une subvention de 1075 € pour l'arbre de Noël de l'école
Dit que les enfants du personnel et des élus de moins de 12 ans bénéficieront d'un chèque cadeau de 40 € pour Noël

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Décision subvention arbre de Noël et chèques cadeaux	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire, Thierry CAUBET

MAIRIE de LOCRONAN 29 (Sud-Finistère)